



Newsletter Septembre 2010

Actuel

Micropolluants dans les eaux usées

Un succès pour Infrastructures communales, l'organisation de l'Union des villes suisses et de l'Association des Communes Suisses (ACS): dans sa réunion des 16 et 17 août, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats a adopté une motion du conseiller aux Etats Rolf Büttiker, après l'avoir transformé en motion de commission. Son sujet: «Micropolluants dans les eaux usées – trouver une solution juste pour le financement du développement des stations d'épuration.» Cette motion réclame une solution juste pour le financement de mesures visant à éliminer les micropolluants dans les cours d'eau avant que l'ordonnance sur la protection des eaux ne soit modifiée en ce sens, engendrant un coût important pour les cantons, villes et communes. Elle exige un financement selon le principe du pollueur-payeur, sans trancher sur la question de savoir s'il faut taxer les produits contenant des composants problématiques ou bien, de manière égale, toutes les personnes en Suisse soumises à la taxe d'assainissement. Des solutions semblables ont fait leurs preuves, par exemple pour le financement de l'assainissement de sites contaminés (ordonnance relative à la taxe pour

l'assainissement de sites contaminés). Déjà lors de l'audition pour la modification de l'ordonnance sur la protection des eaux, les associations de communes s'étaient prononcées de manière concertée en faveur de cette démarche.

Garder la carte d'identité classique

Lors de la session de printemps 2010, le Conseil des Etats s'était prononcé en faveur du maintien de la possibilité d'obtenir la carte d'identité (ID) classique auprès de la commune, dans un souci de proximité, suivant ainsi l'initiative du conseiller aux Etats Hannes Germann, président de l'ACS, et l'initiative cantonale du canton de Thurgovie. Pour y parvenir, le Conseil des Etats estime qu'il faudrait modifier la loi sur les documents d'identité sur la base d'une initiative parlementaire déposée par la conseillère nationale Thérèse Meyer. Cette modification est nécessaire parce que la loi sur les documents d'identité, entrée en vigueur au 1^{er} mars, impose aux cantons dans le cadre d'une disposition transitoire l'obtention exclusive de la carte d'identité, y compris traditionnelle, auprès des nouveaux centres de documents d'identité, et ce au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de la loi. Sous la direction de la Commission des institutions politiques du Conseil national, un projet de

modification de cette loi sur les documents d'identité est en cours d'élaboration. La commission en débatera au mois d'octobre prochain; ensuite, le projet sera mis en consultation pour une adoption par le parlement au plus tard à l'automne 2011, afin d'assurer son entrée en vigueur dès le 1^{er} mars 2012. Les chances de réussite d'un tel projet semblent bonnes, ce qui laisse à penser que les cantons pourront continuer à permettre l'obtention de l'ID classique auprès des communes.

Informations IDE pour les communes

Dans le cadre de la procédure de consultation sur l'ordonnance relative à la loi fédérale sur le numéro d'identification des entreprises (IDE), l'ACS a demandé à l'Office fédéral de la statistique (OFS) de quelle manière les communes pouvaient à l'avenir obtenir des informations IDE. Les anciens registres sur les entreprises locales ont en effet déjà disparu des communes ou disparaîtront au plus tard à l'occasion de la nouvelle loi fédérale. Les communes ont toutefois toujours besoin d'informations sur les entreprises. Suivant l'information fournie par l'OFS, sont considérées comme services IDE, conformément à la loi sur le numéro IDE, les institutions de droit public ainsi que les institutions privées chargées de tâches de droit public qui gè-

rent des fichiers de données relatives aux entités IDE en raison des activités économiques de ces dernières. La notion de «fichier de données» peut s'appliquer autant à un registre volumineux qu'à des fichiers de données de moindre importance contenant des informations relatives aux entreprises. Les communes remplissant ces conditions ont accès aux informations. Selon l'OFS, toute commune ne gérant pas (ou plus) de registre des entreprises peut s'adresser à l'OFS pour demander sa reconnaissance en tant que service IDE et gagner ainsi accès au registre IDE, en raison par exemple d'un fichier de données fiscales relatives aux entreprises économiques.

Association

Coopération entre AC et aide sociale

Lors de l'assemblée générale annuelle de l'ACS tenue fin juin, les communes ont réclamé, dans le cadre d'une résolution, la reconnaissance du rôle joué par les communes en matière de politique sociale, ainsi qu'une amélioration de la coopération dans ce domaine avec les cantons et la Confédération. En premier lieu, ce sont les communes qui sont confrontées aux problèmes sociaux. Et c'est sur le terrain qu'elles constatent les effets durables ou non de la politique sociale. L'aide sociale permet aux communes de réagir à une situation concrète de manière rapide, efficace et proche des citoyens. Mais pour

Sécurité – les communes sont sollicitées

L'Association des Communes Suisses organisera le 19 octobre à Olten un séminaire en allemand sur le thème de la sécurité dans les communes. Les échauffourées entre les jeunes, la violence et les provocations à l'égard de personnes plus âgées, les actes de vandalisme, les insultes et les menaces envers les membres des autorités et le personnel communal – tous ces états de fait placent les communes face à d'importants défis. A l'aide de quelles mesures la commune peut-elle en venir à bout? Une meilleure présence politique est-elle la solution ou la commune doit-elle faire appel de manière accrue aux services de sécurité privés? La vidéosurveillance est-elle un moyen approprié et acceptable pour lutter contre la violence et le vandalisme? Au cours du séminaire, des ébauches de solutions doivent être examinées au sujet de ces questions.

Le programme détaillé sera joint au magazine «Commune Suisse» du 15 septembre et est aussi disponible sur www.chcommunes.ch (manifestations).

que ces actions puissent avoir une chance de porter leurs fruits, il faut que la Confédération et les cantons concèdent aux communes la marge de manœuvre nécessaire et que les conditions régissant la coopération entre l'aide sociale et les autres systèmes sociaux s'améliorent.

Aujourd'hui, cette coopération est de plus en plus menacée par la bureaucratie et l'absence de coordination entre les différentes branches de la prévoyance sociale. Une étude du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), publiée au mois d'août, a confirmé la nécessité d'optimiser la coopération entre l'assurance-chômage et l'aide sociale. L'ACS continuera à s'investir à l'échelle fédérale pour favoriser les succès durables dans la politique sociale.

Informations: www.seco.admin.ch

Manifestations

Programme CAS: planifier et mettre en œuvre la participation

Les 5 octobre et 4 novembre, la Haute Ecole de Lucerne – Travail Social propose des séances d'information sur le programme CAS intitulé «Planifier et mettre en œuvre avec succès la participation». Que ce soit dans les quartiers, dans le travail avec les jeunes ou en entreprise, la participation de divers groupes de personnes est un élément-clé du succès. Dans le cadre de ce programme CAS, les participants apprendront à connaître les méthodes et instruments de participation et développeront leur propre projet de participation. Ce programme durera de janvier à octobre 2011, la clôture des inscriptions étant fixée au 1^{er} décembre.

Informations: www.hslu.ch/c196